

FICHE DE DOTATION DE LA TENUE DU CLUB

H.C.A – 8 Place Paul Gillet 59158 Mortagne du Nord

Le : _____

Fait à Mortagne du Nord en deux (2) exemplaires

Je soussigné(e)

Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de licence : _____

Ci-après nommé(e) le(la) Licencié(e)

Le(la) Licencié(e) reconnaît avoir perçu une dotation de tenue du club comprenant un maillot et un short, éléments ci-après nommés ensemble l'« Equipement ».

Le(la) Licencié(e) reconnaît que cet Equipement reste la propriété du Club HCA.

Le(la) Licencié(e) reconnaît qu'il doit veiller à la bonne utilisation et à l'entretien de cet Equipement.

Le remplacement de cet Equipement est prévu à l'issue d'une période de 3 ans pour les adultes et de 2 ans pour les enfants.

Toute dégradation comme toute perte sera facturée au(à la) Licencié(e) selon les modalités suivantes :

- Perte ou dégradation la première année

Le(la) Licencié(e) doit rembourser intégralement l'élément :

- o Maillot : 34 euros
- o Short : 10 euros
- o Pantalon gardien : 20 euros

Première année : Total tenue complète joueur : 50 euros – Total tenue complète gardien : 60 euros

- Perte ou dégradation la deuxième année

Le(la) Licencié(e) doit rembourser intégralement l'élément :

- o Maillot : 24 euros
- o Short : 7 euros
- o Pantalon gardien : 14 euros

Deuxième année : Total tenue complète joueur : 35 euros – Total tenue complète gardien : 45 euros

A préciser que si la dégradation d'un élément intervenait lors d'une rencontre compétitive ou amicale, le club HCA prendrait alors à sa charge le coût de l'élément.

Signature du (de la) Licencié(e)

Le Président du Club

